

Invitation à une activité de formation continue



Titre : Traitement de la fibrillation auriculaire en soins primaires

No d'activité : 67498

Date : mercredi le 05 décembre 2018

Lieu : restaurant Tomate Blanche

Coordonnées : 10-9385, boul. Leduc, Brossard

Objectifs

À la fin de ce programme, les participants pourront :

- Décrire les similarités et les différences entre les anticoagulants actuellement offerts au Canada pour la prévention de l'accident vasculaire cérébral (AVC) chez les patients atteints de fibrillation auriculaire (FA);
- Communiquer aux patients atteints de FA les bienfaits et les risques associés au traitement anticoagulant;
- Expliquer l'importance des préférences des patients dans le choix d'un traitement anticoagulant en présence de FA;
- Recommander les anticoagulants appropriés d'après les recommandations des lignes directrices, aux doses appropriées, en se fondant sur les caractéristiques des patients et des médicaments;
- Utiliser des outils recommandés pour favoriser la prise en charge du traitement anticoagulant lors d'interventions chirurgicales ou effractives.

Président de séance : Dr Joseph Kalash

Horaire

2018-12-05	18:30	20:00	Conférence	Traitement de la fibrillation auriculaire en soins primaires	Dr Sylvain Lanthier, neurologue
------------	-------	-------	------------	--	---------------------------------

Veuillez confirmer votre présence auprès de Mme Nathalie Tremblay au 514-943-4377 ou à nathalie.servier@servier.com

Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.50 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Servier Canada

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail: <https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.